



Mardi, 9 juillet 2019

## Communiqué de presse

---

### **Concours du second degré : moins de postes offerts, plus de postes non pourvus : cherchez l'erreur**

Le Ministre prétend tout faire pour augmenter le vivier des candidats aux concours. Or, il baisse depuis deux ans le nombre de postes offerts ( -1560 à la session 2018 puis – 400 en 2019. L'effet est immédiat : depuis deux ans le nombre d'inscrits régresse (-3,29 % entre les sessions 2017 et 2018, et encore -7,2 % pour les inscrits bruts entre les sessions 2018 et 2019).

Il prétend encourager les candidats à venir aux écrits après s'être « préparés sérieusement », mais ne leur offre toujours aucun soutien financier ni l'année du concours, ni avant. Plus de la moitié des inscrits jettent l'éponge avant les écrits, et ce gâchis a des raisons : jobs alimentaires qui empêchent d'étudier, baisse des postes offerts, fermetures de préparations universitaires, le Ministre voudrait saboter le recrutement par concours qu'il ne s'y prendrait pas autrement !

Après 677 postes non pourvus aux concours externes du second degré à la session 2018, 924 postes ne l'ont pas été à la session 2019 (228 postes au CAPES externe de mathématiques, 100 à celui d'allemand, 82 à celui de lettres classiques, 122 à celui de sciences physiques ). De plus, malgré les demandes incessantes du SNES FSU de constitution de listes complémentaires dans toutes les disciplines afin de pallier systématiquement les désistements des admis à plusieurs concours et les démissions de l'été, rien n'a été fait. Certes, davantage de listes complémentaires ont été ouvertes, mais on est très loin de ce que les textes prescrivent.

Année après année, ce sous-recrutement creuse le déficit de professeurs sur le terrain. A la rentrée 2019, 34 000 élèves supplémentaires entreront dans les établissements du second degré et ils auront moins de professeurs formés pour enseigner. De moins en moins d'étudiants se tournent vers les métiers de l'enseignement sans que le Ministre prenne les mesures nécessaires. Le soi-disant prérecrutement (AED) prépro a en fait pour objectif d'utiliser des étudiants comme moyens d'enseignement. La rémunération de début de carrière est nettement insuffisante pour reconnaître la détention d'un master. Les conditions de travail se dégradent chaque année un peu plus. Enfin, la faible considération du Ministre pour ses agents décourage des étudiants de passer des concours exigeants.

Si le Ministre pense que le recours accru au contrat pourrait être une solution, il se trompe lourdement.

Pour le SNES-FSU, il est grand temps, au contraire, de sécuriser la continuité et la qualité du service public d'Éducation du aux élèves en créant de véritables prérecrutements pour étudier sans contrepartie de service, publiant un plan pluriannuel de recrutement, créant des aides financières pour les étudiants. La rémunération des enseignants et, tout particulièrement, des débuts de carrière doit être fortement revalorisée. Il y a urgence !